

Économies pour les conseils scolaires de l'Ontario

Au cours du deuxième trimestre, la Commission de l'énergie de l'Ontario a continué de fonctionner au ralenti, mais plusieurs demandes importantes sont toujours à l'étude ou seront bientôt présentées. La décision concernant les tarifs de transport de Hydro One se fait toujours attendre, et le peu d'empressement de la Commission devient surprenant. Les audiences concernant les tarifs d'Ontario Power Generation (OPG) ont pris fin, et les intervenants ont présenté leurs observations écrites. Comme peu de dossiers ont été fermés, les économies réalisées pendant le trimestre s'élèvent à environ 260 000 \$.

Au troisième trimestre, la Commission devrait rendre sa décision sur les tarifs de transport de Hydro One et, selon toute probabilité, sur les tarifs de Thunder Bay Hydro, mais le dossier le plus important, celui d'OPG, restera toujours en suspens. Les nouvelles demandes qui devraient être présentées porteront sur les tarifs de distribution d'électricité de Hydro One, les tarifs d'Alectra Utilities (auparavant Horizon Utilities) pour 2018 et la fusion d'Enbridge et Union Gas.

AFFAIRES COURANTES – ÉLECTRICITÉ

Ontario Power Generation (OPG) – Tarifs de production – 2017-2021. Les intervenants ont présenté leurs observations écrites finales en mai dans ce dossier d'une importance capitale, où l'enjeu pour les écoles représente des coûts supplémentaires de 77 millions de dollars (M\$) pour les cinq prochaines années, et 340 M\$ pour les dix années suivantes.

Dans nos observations, nous avons adopté une approche énergique en défendant les positions suivantes :

- Le niveau des dépenses en immobilisations prévues pour les centrales nucléaires est trop élevé, comme celui des prévisions faites dans le passé.
- Les données économiques sur la prolongation de la durée utile de la centrale de Pickering montrent que cette stratégie n'est pas rentable.
- Il ne serait pas approprié d'autoriser OPG à accroître sa marge bénéficiaire de plus de 100 M\$.
- Les niveaux de rémunération, qui continueraient d'être élevés, devraient être réduits de plus de 400 M\$.
- Les coûts de fonctionnement des centrales nucléaires et des centrales conventionnelles se

comparent défavorablement avec ceux d'autres producteurs d'électricité.

- Les tarifs de 1,8 milliard de dollars qu'OPG veut obtenir pour faire face à des charges futures concernant les centrales nucléaires dépassent d'environ 700 M\$ la somme requise à cette fin.
- Les tarifs des centrales hydroélectriques devraient augmenter de 3,9 % sur cinq ans et non de 7,7 %, comme le propose OPG.
- La méthode de « lissage » des tarifs des centrales nucléaires devrait être révisée afin de réduire de 465 M\$ de plus les paiements prévus pour les cinq prochaines années.

Ces changements s'ajouteraient à ceux qu'OPG a été forcée d'apporter au cours de l'examen de sa demande, souvent à la suite d'interventions de notre part. *S'ils étaient acceptés*, ils réduiraient les revenus d'OPG d'au moins 2 milliards de dollars, et ils feraient passer de 77 M\$ à moins de 40 M\$ les coûts supplémentaires que devraient assumer les écoles.

Toutefois, la Commission de l'énergie n'appuiera pas toutes les positions que nous défendons et, même si sa décision nous est très favorable, elle a déjà approuvé d'importantes hausses de tarifs. Il est donc pratiquement certain que les écoles devront assumer des coûts supplémentaires.

Aucune date n'est prévue officiellement pour cette décision. Il est peu probable qu'elle soit rendue avant novembre, au plus tôt.

Deux facteurs pourraient la retarder encore davantage. D'une part, le mécanisme de lissage des tarifs pourrait faire l'objet d'une demande distincte, une fois que les détails des coûts approuvés seront connus. D'autre part, il existe une probabilité non négligeable qu'OPG en appelle de la décision si celle-ci comporte des réductions importantes. Par conséquent, les nouveaux tarifs d'OPG n'entreront probablement pas en vigueur avant le début de 2018.

Hydro One - Tarifs de transport - 2017-2018.

La décision dans ce dossier devait être rendue à la fin de juin, mais elle a été retardée pour des raisons inconnues. Nous l'attendons maintenant à la fin du mois d'août. La facture des écoles pourrait augmenter de 3 M\$ en 2017 et 2018.

Hydro One - Tarifs de distribution - 2018-2022.

La division de distribution de Hydro One a déposé la demande d'approbation de ses tarifs pour les cinq prochaines années. La facture totale des 1 100 écoles incluses dans les secteurs de service général et à densité urbaine de Hydro One augmenterait d'environ 11 M\$ pendant cette période, ce qui représente en gros 10 000 \$ par école. Les hausses de tarifs s'appliqueraient dès le début de la période et correspondraient à un taux moyen composé de 3,4 % par année.

Pour les 50 écoles situées dans les trois secteurs récemment acquis par Hydro One (Norfolk, Haldimand et Woodstock), les tarifs resteraient inchangés de 2018 à 2020, grâce au maintien d'un gel en vigueur. Toutefois, en 2021 et 2022, ils grimperaient de 300 000 \$ en tout, ce qui représente une hausse moyenne de 40 % par année. Pendant les cinq années suivantes, ils augmenteraient encore de 8 % à 10 % par année.

Nous allons contester les niveaux de dépenses globaux que propose Hydro One, en soulignant particulièrement qu'il lui est toujours difficile de maintenir des niveaux de rémunération raisonnables. Nous allons aussi faire valoir que les hausses applicables aux écoles situées dans les secteurs acquis violent les décisions de la

Commission de l'énergie qui ont autorisé ces acquisitions.

Pour l'instant, nous croyons que la Commission ne tiendra pas d'audiences avant 2018 et qu'elle rendra sa décision au printemps ou à l'été.

Hydro One - Acquisition d'Orillia Hydro.

En même temps qu'elle demande des hausses de tarifs importantes pour ses clients des secteurs qu'elle a déjà acquis (voir ci-dessus), Hydro One continue de demander l'approbation de nouvelles acquisitions. Nous avons dirigé les groupes de clients qui s'opposent à ces opérations. Dans les décisions rendues jusqu'ici par la Commission, nous sommes parvenus à obtenir des directives limitant les hausses de tarifs à venir, mais toutes les acquisitions passées ont quand même été approuvées.

Dans le dossier du projet d'acquisition d'Orillia Hydro, nous avons fait valoir que la demande relative aux tarifs de distribution qui vient juste d'être présentée prévoit d'importantes hausses de tarifs pour les clients des secteurs acquis. Comme nous l'avons souligné : « Il ne s'agit plus de suppositions : on veut faire payer le prix fort à ces clients ».

Partageant nos inquiétudes, la Commission de l'énergie a suspendu l'examen du dossier d'Orillia Hydro jusqu'à ce qu'elle détermine si elle va approuver les importantes hausses de tarifs demandées pour les clients de Norfolk, Haldimand et Woodstock. Il faut en déduire que, si la Commission approuve ces hausses, elle pourrait refuser d'approuver des acquisitions futures par Hydro One.

Hydro One a déposé un avis à la Commission pour en appeler de cette suspension, mais nous allons continuer de la défendre.

Autres distributeurs d'électricité. Des règlements et des décisions concernant plusieurs petits distributeurs d'électricité ont permis de réaliser des économies totales d'environ 200 000 \$ pour les écoles. La plus importante des demandes encore en suspens, celle de Thunder Bay Hydro, a fait l'objet d'une audience en juin, et la Commission de l'énergie devrait rendre sa décision au troisième trimestre.

AFFAIRES COURANTES – GAZ NATUREL

Programmes d'économies de gaz naturel.

Un comité de la Commission de l'énergie dont les représentants de la Coalition sont membres est en train de terminer l'examen des résultats des programmes d'économies de gaz naturel pour 2015 (avec un an de retard). Il en résultera probablement de faibles réductions – de moins de 60 000 \$ – des sommes que doivent payer les écoles pour les incitatifs accordés aux entreprises de distribution de gaz naturel.

Au cours du troisième trimestre, la Commission devrait entreprendre l'examen de mi-parcours de ces programmes d'économies. Le plus grand problème qui devrait alors se poser sera celui de l'interaction entre les programmes de réduction du carbone (qui sont obligatoires aux termes du régime de plafonnement des émissions de gaz à effet de serre et d'échange de droits d'émission) et les programmes d'économies d'énergie (qui sont axés sur des incitatifs financiers).

Demands concurrentes pour l'expansion des réseaux de distribution de gaz naturel.

Union Gas est en concurrence avec l'entreprise albertaine EPCOR (nouvelle venue en Ontario) pour l'expansion du réseau de distribution de gaz naturel dans le sud de la péninsule de Bruce. Comme c'est la première fois que la Commission de l'énergie examine deux demandes en même temps pour un projet de ce genre, elle procède lentement. La décision sur le nouveau fournisseur et les tarifs qu'il pourra faire payer ne devrait pas être prise avant 2018.

Régime de plafonnement des émissions de gaz à effet de serre et d'échange de droits d'émission.

La Commission de l'énergie n'a toujours pas approuvé les plans de conformité soumis par Enbridge et Union Gas pour 2017. Les raisons de ce retard sont inconnues. La participation des clients à l'examen de ces plans a été limitée par des règles concernant l'accès à l'information.

Les plans de 2018 sont en retard, mais ils ne peuvent pas être déposés avant que la décision sur les plans de 2017 ne soit prise. De plus, l'impact de la fusion d'Enbridge et Union Gas n'est pas encore connu. Nous prévoyons qu'une partie ou la totalité des activités des deux

entreprises liées au régime de plafonnement des émissions seront regroupées.

Tarifs de 2019-2023. Enbridge et Union Gas doivent toutes deux déposer en novembre 2017 des demandes d'approbation de leurs tarifs pour la période de 2019 à 2023. Une question brûlante concernant l'examen de ces demandes sera l'impact de la fusion des deux entreprises sur leurs coûts et, par conséquent, sur leurs tarifs. Au cours de consultations avec les entreprises et la Commission de l'énergie, nous avons adopté comme position que de nouveaux tarifs fondés sur les coûts ne devraient pas être mis en œuvre sans qu'on ait examiné les économies résultant de la fusion.

Jay Shepherd
Mark Rubinstein

Avocats de la Coalition de l'énergie des écoles

Des questions?

Communiquez avec Wayne McNally

(wmcnally@opsba.org)

ou Jay Shepherd

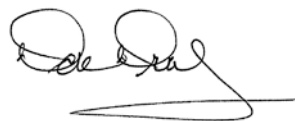
(jay.shepherd@canadianenergylawyers.com)

En guise de conclusion,

La CSEO est représentée par Jay Shepherd, qui est régulièrement en consultation avec moi-même et Wayne McNally, qui est conseiller auprès du conseil d'administration de la CSEO. Il est essentiel de signaler que la Coalition de l'énergie des écoles, au nom de la CSEO, est un intervenant respecté auprès de la Commission de l'énergie de l'Ontario.

Notre travail permet à tous les conseils scolaires de l'Ontario de réaliser d'importantes économies au chapitre des coûts de l'énergie, et il vous aide donc à établir vos budgets.

Le directeur général,



Don Drone

Bureau de Toronto : 416.340.2540

Cellulaire : 519.837.7719

Courriel : ddrone@oesc-cseo.org